



Fédération  
des acteurs de  
la solidarité  
ÎLE DE FRANCE

**Monsieur Michel CADOT**  
Préfet  
Préfecture de Région Ile-de-France  
5 rue Leblanc  
75015 Paris

Nos réf. AA/IMM/256/2018

Paris, le 26 octobre 2018

Objet : Copil des dispositifs de 1ers accueils  
des personnes migrantes en Ile-de-France

Monsieur le Préfet de Région,

Depuis plusieurs mois, le **nouveau dispositif de prise en charge des personnes migrantes** se met en place en Ile-de-France. La FAS IdF a accompagné la mise en œuvre de ce nouveau dispositif, en participant activement à l'élaboration du **cahier des charges des structures de mise à l'abri temporaire**.

Nos adhérents nous alertent sur les grandes difficultés qu'ils observent.

Des gymnases qui avaient été ouverts lors de la dernière importante évacuation des campements parisiens, contrairement à ce que prévoyait le cahier de charge sur la durée, sont restés ouverts de nombreux mois et sont seulement, pour certains, ces dernières semaines, en cours de fermeture.

**Les capacités d'accueil sont très insuffisantes** singulièrement **dans** les structures de premier accueil pour les hommes isolés qui sollicitent l'asile. Actuellement, ce sont plusieurs centaines de personnes qui, chaque matin, ne peuvent pas accéder aux accueils de jours pour demandeurs d'asile. Le nombre de places disponible quotidiennement en CAES est largement inférieur au nombre de personnes en attente d'hébergement qui se présentant dans les Accueils de jour.

**L'absence de réponse aux besoins d'hébergement des familles** relevant de l'asile est de plus en plus préoccupante du fait de l'insuffisance des capacités d'accueil en Ile-de-France. Mi-octobre, environ 30 familles en cours de demande d'asile à Paris étaient en attente d'hébergement dont une majorité sous procédure Dublin ne pouvant être orientées en CADA.

A l'approche de la période hivernale nous craignons une dégradation plus importante de la situation avec une mise en danger de la vie des personnes.

Par ailleurs, nos adhérents ont constaté que des personnes, mises à l'abri, issues de campements parisiens, n'ont pas été orientées à leur sortie vers les dispositifs de droit commun comme prévu dans le cahier des charges.

Pour qu'aucune personne ne soit remise à la rue durant la période hivernale, nous vous sollicitons afin que les personnes hébergées dans le DNA qui ne relèvent pas de la demande d'asile soient orientées vers les dispositifs d'hébergement de droit commun.

Nous tenions également à vous exprimer nos vives inquiétudes concernant la **continuité de l'hébergement des personnes accueillies dans les CAES** durant la période hivernale. Actuellement, les

personnes hébergées en CAES pour lesquelles l'OFII prononce une fin de prise en charge sont remises à la rue le jour même ou quelques jours après.

En outre, avec la **transformation des CHUM en HUDA et CPH** nous nous inquiétons de la continuité de l'hébergement des personnes aujourd'hui hébergées en CHUM qui ne seraient pas admissibles dans les nouveaux dispositifs HUDA ou CPH. Afin de pouvoir préparer au mieux cette transformation et de garantir la continuité d'hébergement des personnes nous souhaitons que l'OFII informe sur les règles qui seront appliquées pour décider de l'admission des personnes dans les dispositifs et particulièrement dans les CPH.

Enfin, la fédération souhaite partager avec vous ses vives inquiétudes quant à l'application de la tarification des nouveaux dispositifs qui risquent fortement d'affecter d'une part l'alimentation des personnes et d'autre part, la sécurisation des personnes et des sites ainsi que la qualité de l'accompagnement social qui est proposée aux migrant.e.s.

Nous réitérons auprès de vous notre sollicitation de la tenue d'un **Comité de Pilotage des dispositifs de 1<sup>er</sup> accueil** en Ile-de-France prévu dans le cahier des charges des structures de mise à l'abri temporaire.

Face aux inquiétudes et aux alertes de nos adhérents, nous vous suggérons la tenue urgente de ce Comité de Pilotage, afin de travailler ensemble à la construction de solutions qui permettront de garantir des conditions dignes d'accueil des personnes migrantes en Ile-de-France.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre considération distinguée.

**Arthur ANANE,**

**Président de la FAS IdF**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a period and a cursive name that appears to be 'Anane'.